

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION du comité Directeur

Du samedi 8 mars 2025 au centre international de séjour - Lyon

I. Ordres du jour

Sujet I.01 – Validation des procès-verbaux des comités directeurs du 4 et 13 janvier 2025	4
Sujet I.02 – Point sur les licences - brevets et activités du Comité Directeur	4
Sujet I.03 – Retour sur le Comité Directeur National	5
Sujet I.04 – Version premium de VPDive	6
Sujet I.05 – Validation du lieu et date de l’assemblée générale AURA	7
Sujet I.06 – Projet Nage en Eaux Vives concernant la Thalassa	7
Sujet 1.07 – Réflexion projet « Accueil Plongeur » & convention avec la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ)	8
Sujet 1.08 – Mise en place du prêt exceptionnel à un club	8
Sujet 1.09 – Prise en charge de l’animation Assemblée Générale Nationale 2025	9
Sujet 1.10 – Challenge national Oxyjeunes	9
Sujet 1.11 – Demande de médailles	10
Sujet 1.12 – Communication	11
Sujet 1.13 – Commission juridique / commission disciplinaire régionale	11
Sujet 1.14 – Demande financement	11
Sujet 1.15 – Convention Paladru / Aiguebelette	13
Sujet 1.16 – Championnat plongée sportive en piscine/médailles	14
Sujet 1.17 – Tour de table des commissions	14
Sujet 1.18 – Divers	17
Sujet 1.19 – Prochaines dates Comité Directeur et lieux	17

Comité directeur				
		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
HELSTROFFER Renaud	Président	X		
TARDIVEL Yannick	Président adjoint	X		
RACHET Laurent	Trésorier		X	
BONTOUX Pierre-Jean	Trésorier adjoint – 3 ^{ème} Vice-président	X		
AUDOUY Patricia	Secrétaire	X		
BESZTERDA-LESIGNOLI Lidia	Secrétaire adjointe	X		
HELME Thierry	1 ^{er} Vice-président		X	
PARENT Marc	2 ^{ème} Vice-président	X (matin)		
BRENOUX Thierry	4 ^{ème} Vice-président		X	
BARDASSIER Laurent	Administrateur			X
BORDIGNON Christian	Administrateur		X	
BOULLY Sylvie	Administratrice	X		
CROZAT Paul	Administrateur		X	
GRAND Sébastien	Administrateur/Suppléant 1	X		
GRIMBERT Maud	Administratrice	X		
GROSBOIS Guy	Administrateur		X	
KAPFER Yves	Administrateur	X		
MAGNIN Laurence	Administratrice/Suppléante 2			X
MEDARD Charline	Administratrice/Suppléante 3	X		
PONTAL Jehan	Administrateur	X		
VERDIER Laurence	Administratrice	X		
VINCENTI Marthe	Administratrice		X	
BEL Jean-Marc	Représentant SCA			X

Présidents commissions comité AURA :

NOMS	COMMISSIONS	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
PEAN Philippe	Apnée	X visio		
TROUBAT Olivier	Archéologie		X	
COLAS Régis	Environnement/Biologie	X		
VERDIER Laurence	Handisub®	X		
PAULIN Karine	Hockey subaquatique		X	
MERCIER GUYON Charles	Médicale	X		
FERRIER Pascale	Nage avec palmes		X	
AUDOUY Lauriane	NEV		X	
LE CORRE Laurent	PSP		X	
PHILIPPS Benoit	Souterraine		X	
VAUTEY Alex	Technique		X	
SECRET Ghislaine	Tir sur cible		X	
DUFOUR Stéphane	Représentant nage avec palmes	X		
GRAND Thibault	Vice-président NEV	X		
HERESON Franck	Vice-président souterraine	X		

Invités :

JABOBS Jean-Luc	Représentant photo/vidéo	X		
COLAS Isabelle	Secrétaire CODEP 07/26	X		

Président de séance : Renaud HELSTROFFER

Secrétaire de séance : Patricia AUDOUY

Le quorum est atteint quand 1/3 des membres du comité directeur est présent c'est-à-dire 7 membres.

Le nombre de membres présents lors de ce comité directeur du 8 mars 2025 est de 11 membres le matin et 10 membres l'après-midi. Le quorum est donc atteint.

Les membres présents donnent leur accord pour l'enregistrement de la réunion à des fins de rédaction.

Sujet I.01 – Validation des procès-verbaux des comités directeurs du 4 et 13 janvier 2025

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	11

Adopté à l'unanimité des votants présents à ce moment-là.

Sujet I.02 – Point sur les licences - brevets et activités du Comité Directeur

Nous pouvons constater (*annexe n°1*) que le nombre de licences du Comité AURA est en baisse de 8,3 % par rapport à la saison 2023/2024, à la même date, avec des pertes de licenciés variables suivant les départements et pouvant aller jusqu'à 23 % pour la Haute Savoie.

Certaines baisses peuvent, en partie, s'expliquer par la fermeture de piscine pour travaux dans le département du Rhône, de l'Ain et le départ d'un club de la FFESSM en Drôme/Ardèche.

Les brevets (*annexe n°2*) connaissent aussi une baisse générale de 1,38 %. Cette baisse ne concerne pas tous les départements du Comité AURA.

Les actions et présences du Comité AURA depuis le dernier Comité Directeur :

- Formation VPDive le 27 janvier 2025.
- Présence aux vœux du Comité Régional Olympique et Sportif le 28 janvier 2025.
- Présence aux vœux de la Région à Lyon le 30 janvier 2025.
- Réunion avec les présidents de CODEP et commissions du Comité AURA le 6 février 2025.
- Présence au Comité Directeur du CODEP 74 à Annecy le 7 février 2025.
- Réunion avec la commission NEV/Thalassa le 11 février 2025.
- Présence au Comité Directeur National les 22 et 23 février 2025.
- Présence au championnat départemental de PSP le 23 février 2025 à Clermont Ferrand.

Sujet I.03 – Retour sur le Comité Directeur National

Ci-dessous les décisions importantes validées par le CDN du 21 au 23 février 2025 :

- **Solidarité vers les structures de la FFESSM à Mayotte** (7 structures) suite à l'état de catastrophe exceptionnelle □ une somme de 1000 euros/structure sera allouée ainsi que des actions d'aide à la relance de l'activité plongée par la médiatisation dans Subaqua.
- **Budget sport en France et FFESSM** : Suite aux actions mobilisatrices du mouvement sportif (carton rouge à Bercy) et des élus du sport, les restrictions budgétaires sont passées de 33 % à 25 %. De plus, une baisse d'au moins 10 % est à prévoir pour les parts territoriales de l'Agence Nationale du Sport destinées aux clubs et organes déconcentrés.
- **Information sur la répartition financière du coût de la licence** : Le coût d'une licence est très variable selon les fédérations des sports de nature. Une étude, fin 2023, montrait que le coût de notre licence adulte est dans la fourchette moyenne basse des prix des licences. La rétrocession du coût d'une licence, aux Comités Régionaux, est de 26,2 % et de 7,3 % pour les Comités Départementaux.
- **Le forum des Organes Déconcentrés 2025** se déroulera les 20 et 21 septembre 2025. Il permettra aux départements et régions de mieux comprendre les politiques fédérales et de participer à la vision de l'avenir de la FFESSM.
- Validation de la **note de cadrage ANS 2025** : Cette note de cadrage élaborée par le DTN et les élus de la FFESSM servira de guide pour les clubs dans l'élaboration de leurs dossiers de subvention. Focus de l'Etat pour que 20 % des actions soit destinées à la féminisation, 2 actions maximum pour les clubs (au lieu de 3), 10 % du montant en faveur du « parasport ». Le Contrat d'Engagement Républicain devra avoir été signé au préalable par les structures (clubs ou départements) demandeuses.
Fin de la campagne au mois d'avril. Le compte rendu financier doit être déposé en même temps que la demande s'il y a eu une demande l'année dernière. Le budget réalisé ne peut pas être superposable avec le prévisionnel.
- Création d'une newsletter trimestrielle à destination des SCA.
- **Réécriture de la filière métier, futur BPJEPS** : La finalisation du BPJEPS est prévue pour mars 2025 tant pour la plongée sans scaphandre que pour celle avec scaphandre. Le DEJEPS concerne la plongée avec scaphandre, programmé courant 2025-début 2026.

La notion de tutorat disparaît des brevets d'Etat.

La fin du BPJEPS actuel est prévue en 2026 et du DEJEPS actuel fin 2028.

En ce qui concerne le BEPPA (Brevet d'Enseignement à la Plongée Profonde à l'Air), attente de la modification du code du sport.

La formation FFM (Formateur Fédéral de Moniteur) a débuté et elle est rattachée au stage initial MF2.

- **Secourisme fédéral** : En application des nouvelles mesures réglementaires 2024, les comités départementaux ayant l'agrément PSC1 ne doivent plus solliciter le renouvellement (ou la mise en place de cet agrément) à la préfecture dont ils dépendent. L'Etat transmet cette habilitation à l'échelle nationale de la Fédération qui a mis en place une équipe pédagogique nationale.
- **Labellisation la Mer** : L'engagement de la FFESSM pour la Nature et notre planète bleue est reconnu par le Ministère de la Transition Ecologique. Un projet de clip vidéo est en cours de réalisation et rentre dans le cadre de 2025, année de la mer.
- **Point sur les licences au niveau national** : Au 18 février 2025, baisse d'environ 600 licences malgré une avance sur les licences début décembre lors de l'AGN.
- **26 ième édition du salon de la plongée** : 66 500 visiteurs - + 2 % de visiteur chaque jour – 39 % des visiteurs avaient moins de 40 ans.
- **Communication** : La FFESSM insiste sur l'homogénéité des outils de communication (flams, site internet, réseaux sociaux....).
-

Sujet I.04 – Version premium de VP Dive

Actuellement, VP dive fait bénéficier gratuitement le Comité AURA de sa formule premium.

Devis d'un montant de 1749,47 euros pour souscription d'1 an, pour environ 14 000 licenciés.

L'offre de la version premium par rapport à la formule gratuite comprend :

- Solution de e mailing
- Transfert des informations des sites des commissions vers le site du Comité AURA, des CODEP vers le Comité AURA,
- Règlement par l'intermédiaire de VP dive,
- Création d'un calendrier avancé,
- Demande d'aide et d'assistance traitée en priorité,
- Création de groupes de discussions entre membres automatiquement,

- Possibilité de donner le droit, aux membres, de suggérer des évènements (validation de l'administrateur requise).
- Lors de la création d'un formulaire, possibilité de lier les informations au profil du membre.

Vote pour la souscription à l'adhésion premium de VP dive :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	11

Adopté à l'unanimité des votants présents à ce moment-là.

Sujet I.05 – Validation du lieu et date de l'assemblée générale AURA

Le comité départemental de Haute Savoie s'était positionné pour organiser l'AG AURA de fin 2025. Le devis a été validé par le président et le trésorier du Comité AURA du fait de la demande rapide de réponse ne pouvant attendre la date du Comité Directeur.

L'assemblée générale se déroulera le dimanche 16 novembre 2025 à Sévrier (74). Il sera mis au vote la candidature du président de la commission photo/vidéo et de la commission juridique.

La veille au soir se tiendra un Comité Directeur sans la présence des présidents de Commissions.

Un sondage a été transmis afin de connaître les membres du Comité Directeur souhaitant être hébergés le vendredi soir. Il manque quelques réponses.

Sujet I.06 – Projet Nage en Eaux Vives concernant la Thalassa

La traversée de Lyon à la nage avec palmes (Thalassa) devient un sélectif de course en ligne classe 1 et 2 pour la NEV. Les sélections de course en ligne se feront au niveau régional. Cela permettra d'avoir un sélectif régional AURA de NEV.

Habituellement, un sélectif régional NEV de course en ligne regroupe 50 à 60 personnes.

La limitation actuelle de 400 participants (200 avec support et 200 sans support) concerne surtout l'organisation de l'épreuve (gymnase, bus) mais cela peut être adapté pour plus de compétiteurs.

La participation des mineurs à la Thalassa n'est pas autorisée du fait de la température de l'eau au-dessous de 10 degrés ainsi que le prévoit le règlement de compétitions nage avec palmes.

Plusieurs questionnements sont émis sur le rattachement budgétaire de cet évènement au Comité AURA et pas uniquement à la commission NAP du fait de la pluridisciplinarité de cet évènement.

Les aides antérieures de la Région ont permis le développement de cette compétition.

Une réflexion devra être menée sur ce type de manifestation afin de fixer des critères généraux de subventionnement.

Vote pour l'intégration du sélectif de course en ligne de NEV dans la compétition de la Thalassa :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	11

Adopté à l'unanimité des votants présents à ce moment-là.

Sujet 1.07 – Réflexion projet « Accueil Plongeur » & convention avec la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ)

Il existait auparavant un partenariat, pour l'hébergement, avec la FUAJ. En accord avec la FFESSM, ce partenariat va être renouvelé. L'objectif est la gratuité de la carte adhésion de la FUAJ pour chaque licencié FFESSM, une réduction sur l'hébergement, l'éventuelle mise à disposition de salles de réunions et d'un espace de stockage du matériel de plongée.

Le deuxième projet concerne la création d'un label « accueil plongeur » à destination des clubs de plongée et des hôteliers avec un droit d'adhésion.

Groupe de travail sur la création de la labellisation : BESZTERDA-LESIGNOLI Lidia, KAPFER Yves.

Sujet 1.08 – Mise en place du prêt exceptionnel à un club

Le club Corail Sub de Moulins (03) nous avait contacté, au mois d'octobre 2025, pour une demande d'aide financière. Leur compresseur, datant de 2009, était tombé en panne. Le club avait acheté un compresseur neuf d'un montant de 15 000 euros pour répondre aux besoins urgents de la pleine saison.

Après étude des documents (bilan financier, facture...) et échanges, le Comité Directeur avait proposé un prêt gratuit le temps de l'amortissement de l'achat du compresseur.

Après renseignement sur le cadre légal du prêt, le Comité AURA formalise ce prêt d'un montant de 15 000 euros, à taux zéro, avec un contrat et un échéancier sur 5 ans correspondant à l'amortissement du compresseur.

Vote pour l'instauration du prêt de 15 000 euros à taux zéro au club Corail Sub de Moulins :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	11

Adopté à l'unanimité des votants présents à ce moment-là.

Sujet 1.09 – Prise en charge de l'animation Assemblée Générale Nationale 2025

Le CODEP74, par l'intermédiaire de sa présidente, chargé de l'organisation de l'AGN à Annecy, sollicite la prise en charge, par le Comité AURA, de l'animation pour la soirée de gala du samedi soir.

Plusieurs devis ont été demandés, un a été sélectionné en lien avec les prestations et le montant proposées :

Groupe 3D événementiel : Devis à 450 euros (Animation de 22h à 2h, éclairage piste, rendez-vous de préparation, déplacement) + option à 550 euros (éclairage spectacle, poursuite LED, prestation du technicien) = 1000 euros.

Vote pour le financement de l'animation pour l'AGN pour un montant de 1000 euros suivant devis :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	11

Adopté à l'unanimité des votants présents à ce moment-là.

Sujet 1.10 – Challenge national Oxyjeunes

Le challenge national Oxyjeunes est une compétition sportive organisée par la FFESSM pour des jeunes licenciés de 8 à 17 ans. Elle vise à fédérer et renforcer les liens entre jeunes plongeurs venus de toutes les régions de France.

Les épreuves sont au nombre 6 ou 7 en fonction de la catégorie d'âge (*cf annexe n°3*). En sachant que le Comité Directeur National a voté, lors de son CD de février, l'article 9 : « Pour être classé, il faut avoir réalisé l'ensemble des épreuves de sa catégorie d'âge ou au moins 6 des 7 épreuves (les conditions d'accès à la course hawaïenne étant spécifiques) ». Ceci afin de permettre l'accès à ce challenge à des jeunes n'ayant pas de compétences en plongée.

Les qualificatifs sont réalisés au niveau régional. La troisième édition se déroulera le 19 octobre 2025 à Mulhouse. Seuls 2 garçons et 2 filles sont qualifiés par catégorie d'âge pour représenter leur région d'appartenance.

Le Comité AURA aurait un projet de participation pour 2026. Pour préparer cet objectif, il va être nécessaire :

- De répertorier les clubs ayant une activité enfants en sollicitant les CODEP et les commissions techniques départementales.
- De réaliser une plaquette de présentation du challenge Oxyjeunes.
- D'organiser, ultérieurement, une rencontre des clubs ayant de la pratique enfant, afin de faire un pré-sélectif régional.

Cette mission fait intervenir le pôle sportif, les commissions, la section jeunes et la mission Handisub®. Nécessité de prévoir un projet de financement (ANS).

Création d'un groupe de travail : Maud GRIMBERT (référente Jeunes Comité AURA) et Pôle sportif (Guy GROSBOIS et Jehan PONTAL).

Un point d'avancée sera fait lors du prochain Comité Directeur.

Exploration des possibilités d'acquisition d'un minibus pour le transport des licenciés d'associations sportives. Un minibus peut être remis gracieusement à l'association par la Région AURA, qui en devient propriétaire, en fonction d'un certain nombre d'éléments d'appréciation.

Sujet 1.11 – Demande de médailles

Le Comité Directeur National décerne chaque année, via le Bureau des Médailles, des récompenses honorifiques. Ces récompenses sont à destination des licenciés ou des membres du personnel de la FFESSM, qui se sont distingués par leurs implications, leurs actions ou leurs résultats sportifs.

La demande de médaille peut être faite par :

- Du Président de la FFESSM
- Du Président Adjoint, Trésorier et Secrétaire du Comité Directeur National
- Des Présidents de Commissions Nationales
- **Des Présidents, Présidents Adjoints, Trésoriers et Secrétaires des Comités Interrégionaux, Régionaux, Départementaux et des Ligues**
- Du Directeur Technique National
- **Des Présidents de Clubs / Gérants de SCA pour leurs licenciés** (bronze et Distinction d'honneur du bénévole uniquement).

Pour cela, une fiche de renseignements est à remplir par le demandeur et à transmettre à la FFESSM qui examinera la demande. Deux sessions d'examen d'obtention de médailles ont lieu chaque année. La prochaine est début juin.

Le groupe de travail constitué de PARENT Marc, TARDIVEL Yannick, AUDOUY Patricia se réunira prochainement afin de déterminer les modalités de communication au niveau de la Région sur ce sujet.

La newsletter serait un support intéressant pour transmettre ces informations.

Sujet 1.12 – Communication

Les commissions commencent à déposer de l'information sur leur site (VP dive) mais cela reste à développer.

Nécessité d'avoir des informations descentes mais aussi remontantes des CODEP et commissions vers le Comité AURA.

A ce jour, les actualités des CODEP ne remontent pas, sur VP dive, sur le site de la région. Cette fonctionnalité sera à explorer.

Il est rappelé la nécessité d'utiliser les adresses génériques pour communiquer.

Une prochaine newsletter sera à réaliser avant fin mars.

Sujet 1.13 – Commission juridique / commission disciplinaire régionale

3 instances ou missions sont à mettre en place au niveau du Comité AURA (*Cf annexe n°4*) :

- La commission juridique régionale,
- Le Conseil de discipline
- Le médiateur fédéral régional.

La commission juridique est une commission obligatoire au niveau régional.

Trois personnes, juristes, ont été sollicitées :

- Une personne, sur Grenoble, retraitée, ayant effectué sa carrière de juriste dans l'associatif.
- Une personne, juge au pénal qui poursuit sa carrière, sur Grenoble en tant que juge administratif.
- La troisième personne est en cours de contact.

Les missions ont été transmises à ces trois personnes et nous sommes dans l'attente de leur retour.

Nous recherchons 3 autres personnes ayant des compétences en droit et plus spécifiquement en droit associatif.

Sujet 1.14 – Demande financement

Des demandes de financement ont été faites au trésorier du Comité AURA. Après examen, les demandes présentées ci-dessous répondent aux critères d'attribution des subventions tel que définis par le Comité AURA.

- *Commission Plongée Sportive en Piscine du Puy de Dôme* :
 - Formation arbitres pour un montant de **160 euros**.
 - Formation juges fédéral 1^{er} degré pour un montant de **160 euros**.

- *Commission plongée souterraine du Puy de Dôme :*
 - Journée découverte et de compagnonnage pour un montant de **300 euros**
- *Commission Tir sur cible régionale :*
 - Formation initiateur entraîneur pour un montant de **240 euros**.
- *CODEP 38 :*
 - Examen Guide de Palanquée à Fréjus ou Saint Mandrier – 5 jours pour 8 stagiaires et 8 encadrants pour un montant de **2350 euros**.

Cette demande a amené à des échanges entre les personnes organisant des formations guide de palanquée avec la comparaison des budgets de plusieurs actions GP dans l'objectif de réduire les coûts.

- *Commission Photo vidéo régionale :*
 - Championnat de France avec participation de 3 équipes AURA (2 en vidéo et 1 en photo) la 1^{er} semaine d'avril à la Réunion.
Les dépenses comprennent l'inscription de chaque équipe au championnat (hébergement, plongées durant les 3 jours de championnat). Reste à la charge des équipes les déplacements, l'hébergement et les plongées de préparation. Coût par personne d'environ 2000 euros.
Demande de financement de l'action pour un montant de **540 euros**.

Renaud HELSTROFFER rappelle que ce financement doit permettre de baisser la participation des stagiaires.

- *Commissions NEV :*
 - Demande de budget pour un financement d'un examen initiateur pour les 28 et 29 juin 2025 pour 3 personnes et 3 membres du jury. Il est à préciser que le règlement fédéral de formation NEV impose un jury de 3 personnes minimum. Le coût estimé se situe entre 300 et 400 euros. La participation estimée des stagiaires se situe autour de 35 euros.
Comme nous n'avons pas la fiche action, cette demande sera étudiée au prochain Comité Directeur.

Financement possible pour la création d'une section NEV dans un club existant avec besoin de matériel : dossier ANS et budgets régionaux (Fond pour le développement de la vie associative).

Vote pour la validation des différentes demandes de budgets énoncés ci-dessus :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	10

Adopté à l'unanimité des votants présents à ce moment-là.

- Commission nage avec palmes régionale : demande de budget pour l'achat de matériel (barnum, paddle) pour améliorer la sécurité de la manifestation, le confort des juges et la protection de l'ordinateur nécessaire au chronométrage pour un montant d'environ 761 euros.

Cette demande émane d'un club qui organise un championnat et qui demande à ce titre l'achat de matériel pour son club.

Le Comité AURA n'a pas vocation à participer au financement de matériel d'un club. Il peut toutefois faire cette demande auprès du CODEP dont il dépend et dans ce cas-là, le matériel restera la propriété du CODEP.

Vote pour la non prise en charge de la demande de financement de matériel :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	10

Adopté à l'unanimité des votants présents à ce moment-là.

Sujet 1.15 – Convention Paladru / Aiguebelette

Actuellement, un club qui désire plonger au lac de Paladru et d'Aiguebelette doit demander une autorisation au Comité AURA qui est le seul à autoriser l'activité sur ces deux lacs.

Ces sites sont utilisés par la biologie, la nage avec palmes, la photo/vidéo, l'archéologie (convention particulière pour le CODEP38).

Il peut être possible de renouveler la convention en restreignant à certaines activités, en redéfinissant les zones d'activité en fonction des besoins.

Le document sera déposé sur le drive afin de permettre la consultation par les membres du Comité Directeur.

La convention du lac d'Aiguebelette se termine le 30 avril 2025.

Les conventions sont renouvelées par tacite reconduction.

Sujet 1.16 – Championnat plongée sportive en piscine/médailles

Une compétition régionale de PSP est organisée le 29 mars à Saint Priest et il est demandé si la région peut fournir les médailles.

Possibilité de fournir des goodies (stylos).

Patricia AUDOUY représentera le Comité AURA lors de cette compétition.

Vote pour l'achat par le Comité AURA des médailles pour la compétition de PSP du 29 mars :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	10

Adopté à l'unanimité des votants présents à ce moment-là.

Sujet 1.17 – Tour de table des commissions

◆ Médicale :

Besoin de plusieurs types de médecins pour la commission médicale régionale :

- Médecins fédéraux, licenciés à la FFESSM, avec niveau 2 recommandé s'engageant à participer à des activités d'enseignement ou à des couvertures de compétitions ou d'événements.
- Médecins du sport.
- Médecins référents avec des compétences de spécialités pour donner des avis sur des dossiers.

Le travail en cours est la réactualisation de la liste des médecins pour lesquels il y a eu une perte de 2/3 des médecins fédéraux. Il est rappelé que le médecin fédéral doit être présenté par un président de club de la région concernée ou par la commission médicale nationale.

Mise en place d'un fichier Excel partagé pour recenser les médecins.

Souhait d'échange avec la technique sur des thèmes d'actualité : Œdèmes pulmonaires de stress, senior.

Une des premières formations en Sport santé a été organisée à Lyon il y a 3 ans. Nécessité à ce jour de faire découvrir le sport santé en multi activités.

Si des médecins sont intéressés pour intégrer la commission médicale, transmettre les noms et coordonnées à Charles MERCIER-GUYON - cmpr@ffessmaura.org.

◆Photo/vidéo :

- Création d'une commission photo/vidéo dans le Puy de Dôme.
- Journée organisée par le CODEP 03 et la commission bio pour 17 stagiaires pour un Pass photo/vidéo au mois de mars.
- Un Pass photo/vidéo a été organisé dans l'Ain.
- Formation de 3 animateurs dans le Rhône.
- Création d'une commission dans l'Ain.
- Comité départemental 38 qui fonctionne très bien avec la création d'un premier festival, ABYSS'ALPES PHOT'EAU, qui aura lieu à Nivolas-Vermelle le 29 mars 2025.
- Trophée Olivier Grimberty qui a lieu le 30 mars 2025.
- Championnat de France, première semaine d'avril, à la Réunion.

Le cliché d'eau douce et le stage régional ont déjà eu lieu.

Le stage régional 2025/2026 de formations de photographe, vidéaste, cadre aura lieu du 5 au 12 octobre à Cerbère.

Les stages initiaux sont organisés au niveau national et le stage pratique, en fonction des niveaux (1 et 2) en régional et 3 en national. Dans la région, nous avons, cette année, 2 stagiaires FB1 (Isère et Haute Savoie).

Le championnat du monde aura lieu en Espagne avec potentiellement une équipe AURA qui pourrait être qualifiée.

◆NEV :

Lors de la dernière compétition, à Châteauneuf sur Cher, les jeunes ont fait des podiums.

La prochaine compétition de slalom a lieu à St Pierre de Bœuf (AURA – 42). Lydia BESZTERDA-LEIGNOLI représentera le Comité AURA.

Les championnats de France de descente se dérouleront sur la Dranse à Thonon les Bains du 7 au 9 juin 2025.

Découverte NEV pour les jeunes, (8 à 16 ans/18 ans) le 14 et 15 juin 2025 à Sault-Brénaz. Reste 16 places. Contacter Françoise GRAND ou Lauriane AUDOUY.

Demandes de formation pour ANTEOR, juges de porte, niveau 1, niveau 2.

Pour la saison 2025/2026 : Sur 7 compétitions, la région AURA en organise trois dont l'Isère (Bourg Saint Maurice) au mois d'octobre 25, Vichy au mois de mars 26 et Sault-Brénaz (championnat de France slalom) en mai 2026.

Le département de l'Allier a fait une demande d'organisation d'une compétition. Une découverte de leur rivière, en vue de cet événement, est prévue au mois d'août.

Création d'une commission NEV au niveau du CODEP01.

La convention de partenariat avec l'UNSS est en cours de réécriture mais l'ancienne est toujours valable.

◆ **Souterraine :**

Annulation du stage perfectionnement du mois de Juin par manque d'encadrants.

Un autre stage perfectionnement est prévu en mai 25.

Le stage d'initiation est complet avec 10 stagiaires et 4 stagiaires FPS1.

Les comités départementaux ont débuté les baptêmes à Bourg Saint Andéol.

◆ **Biologie/environnement :**

Le département du Cantal n'a plus de commission Biologie/environnement.

Démission de la présidente du CODEP01, remplacement en cours.

Travail important fait sur le site de VP dive afin d'assurer la communication des évènements.

Le stage d'Antibes est à moitié plein grâce à VP dive (inscriptions) pour des débuts de formation FB1 et des formations PB1 et PB2.

Evaluation en cours des FB1. 4 personnes de l'Isère et 2 de la Drôme vont débiter leur formation FB1.

2^{ième} stage régional à cala Montjoi (Espagne) mi-septembre 25 pour des fins de cursus FB1.

◆ **NAP :**

Championnat régional le 18 mai 25 à Miribel (triangle des eaux bleues).

Compétition nationale le 26 avril 25.

Le trophée Damien Hebert le 14 juin 2025 à Versailles.

Championnat de France eaux libres.

Mise à jour de la page VP dive de la NAP.

◆ **Handisub :**

Laurence VERDIER prépare le MEF2 Handisub®.

Stage de formation décalé de mai à septembre 2025.

Des baptêmes Handisub® auront lieu à Bourg Saint Andéol les 17 et 18 mai 25 avec la commission souterraine.

Au niveau des départements, de nombreuses formations EH1 sont organisées.

Sujet 1.18 – Divers

Le CODEP 01 organise :

- Une journée éco-citoyenne qui se déroulera le samedi 20 septembre 2025 (journée mondiale du nettoyage) avec le nettoyage du lac de Nantua. Cette manifestation regroupe environ 60 plongeurs avec la collaboration des pêcheurs et des voileux. Yves KAPFER réalisera une vidéo de cette journée. Participation demandée à la mairie de Nantua (parachute de relevage). Une aide sera demandée au Comité AURA pour financer des tee-shirts pour cet évènement.
- Naturasport, organisé par le CDOS, regroupant 20 activités de pleine nature. Le CODEP01 participe, depuis une dizaine d'années, en effectuant des baptêmes.

Lors des élections au comité directeur des Comités Départementaux Olympiques et Sportifs, Claude DE BELLEFON a été élu dans le Rhône et Sylvie BOULLY dans l'Ain.

Sujet 1.19 – Prochaines dates Comité Directeur et lieux

- Samedi 17 mai 2025 maison des agriculteurs à Grenoble
- Samedi 28 juin 2025 à Craponne ?
- Samedi 6 septembre 2025 Valence ?
- Samedi 15 novembre 2025 (uniquement le Comité directeur) à Sévrier

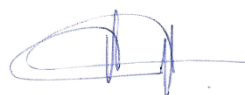
La Secrétaire

Patricia AUDOUY



Le Président

Renaud HELSTROFFER

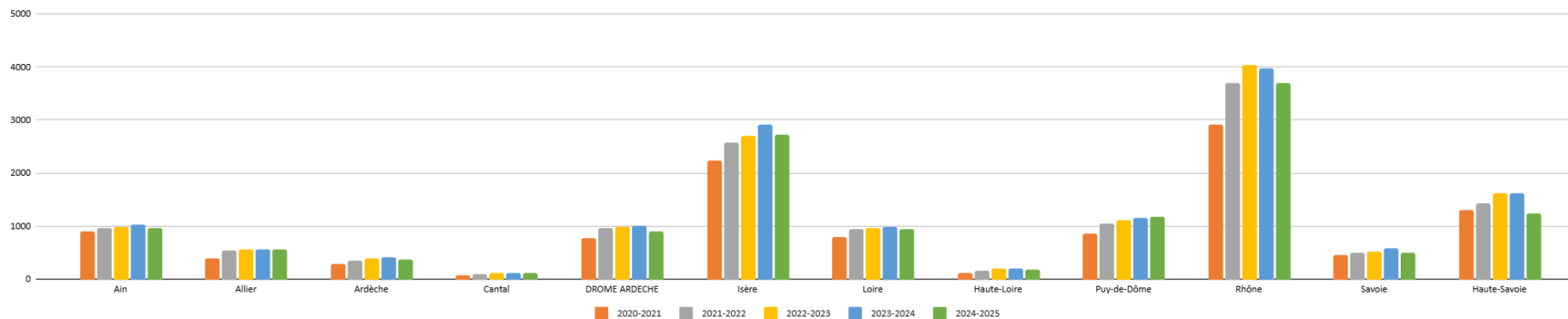


Annexe n°1

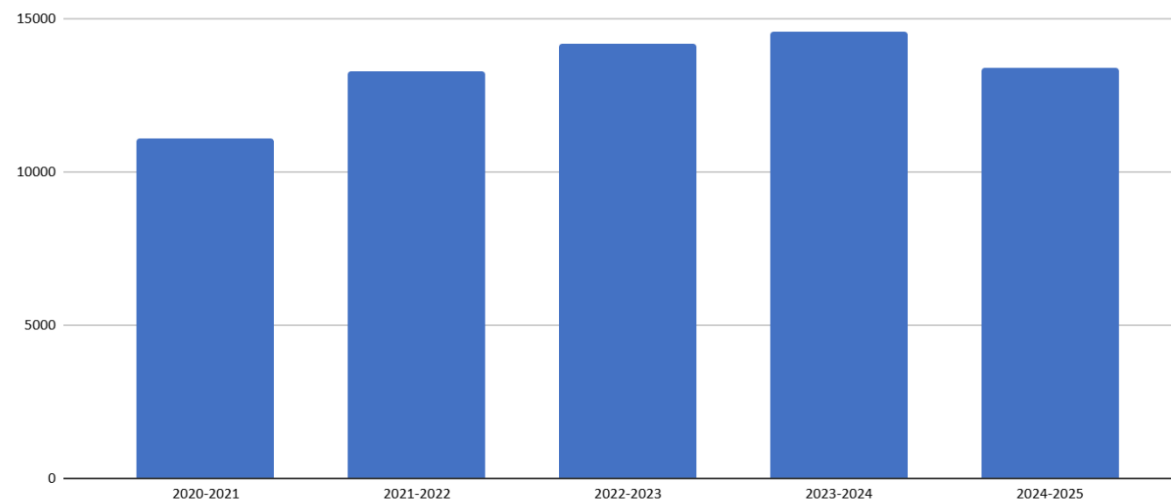
Point licences Comité AURA au 16 février 2025.

		2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025		
Ain		905	956	976	1017	971	-4,5%	-46
Allier		394	531	552	558	557	-0,2%	-1
Ardèche		278	345	396	412	364	-11,7%	-48
Cantal		82	96	123	126	107	-15,1%	-19
DROME ARDECHE		764	962	986	1009	897	-11,1%	-112
Isère		2229	2571	2693	2917	2715	-6,9%	-202
Loire		804	935	970	994	946	-4,8%	-48
Haute-Loire		121	168	196	203	183	-9,9%	-20
Puy-de-Dôme		857	1053	1109	1155	1173	1,6%	18
Rhône		2922	3696	4035	3962	3692	-6,8%	-270
Savoie		450	505	526	586	506	-13,7%	-80
Haute-Savoie		1295	1430	1611	1624	1250	-23,0%	-374
		11101	13248	14173	14563	13361	-8,3%	-1202

Licencié par département



Nb Licencié par saison



Annexe n°2

	Nombre de brevets au 3 mars 2023 (saison 2022/2023)	Nombre de brevets au 3 mars 2024 (saison 2023/2024)	Nombre de brevets au 3 mars 2025 (saison 2024/2025)
AURA	233	272	302
AIN	101	69	93
ALLIER	69	65	75
CANTAL	6	12	14
DROME/ARDECHE	106	121	113
ISERE	195	289	238
LOIRE	103	90	100
HAUTE LOIRE	20	14	9
PUY DE DOME	91	120	125
RHONE	473	451	406
SAVOIE	29	64	61
HAUTE SAVOIE	270	239	245
	1696	1806	1781
		□ 6,49 %	□ 1,38 %

Annexe n° 3

	Poussins/Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors
Apnée	3 x 5 m.	5 x 5 m.	8 x 5 m.	10 x 5 m.
Course Hawaïenne		12,50 m.	25 m.	25 m.
Hockey	12,50 m.	Slalom 12,50 m.	Slalom 4 plots	Slalom 6 plots
Tir sur cible	3 tirs	3 tirs	3 tirs	3 tirs
Nage en eau vive	25 m.	50 m.	50 m.	100 m.
Nage monopolme	25 m.	50 m.	50 m.	100 m.
Nage PMT	50 m.	100 m.	100 m.	100 m.

- **Apnée** : Récupérer en immersion des pincés à linge (2 à la fois maximum) accrochées à un bout tendu sous l'eau, parcourir 5 m. en apnée sous l'eau, et les accrocher sur un autre bout tendu le plus rapidement possible puis effectuer le retour en surface.
Les poussins, benjamins doivent récupérer 6 pincés à linge sur un fond compris entre 1 m. et 1,5 m. et les minimes 10 pincés à linge. Les cadets doivent récupérer 16 pincés à linge sur un fond compris entre 1,5 m. et 2 m. et les juniors 20 pincés à linge.
- **Course hawaïenne** : Départ immergé, équipé du bloc gréé, parcourir la distance en courant pieds nus sur le fond de la piscine. Pour les minimes, les palmés sont tenues devant entre les 2 mains et au bout de 12,5 m. remettre les palmés pour terminer la longueur en nage capelée sous l'eau. Pour les cadets et les juniors, le départ se fait en saut droit, sans palmés et à l'issue du 25 m, il faut gonfler un parachute de palier.
L'utilisation de lestage, de chaussons et des bras pour nager est interdite. Pour les cadets et les juniors, à l'issue du 25 m, il faut gonfler un parachute de palier.
- **Hockey** : les poussins, benjamins descendent en canard et poussent le palet sur 12,50 m. Les minimes réalisent un slalom de 2 plots sur 12,5 m. Les cadets réalisent un slalom de 4 plots sur 25 m. et les juniors un slalom de 6 plots sur 25 m

- **Tir sur cible** : Chaque compétiteur effectue 3 tirs. Le pas de tir est situé à 3m. de la cible. Pour les poussins, benjamins, si la cible bascule 10 points à chaque tir. Pour les minimes, cadets et juniors 5, 10, 20, 30 points seront accordés en fonction de la zone où se plante la flèche sur la cible.
(Le chargement des arbalètes est exclusivement effectué par les responsables de l'atelier).
- **Nage en eau vive** : Départ dans l'eau pour les poussins, benjamins. Parcourir la distance le plus rapidement possible en palmant et en étant positionné sur le flotteur. Les minimes et cadets réalisent 50 m avec 1 esquimautage par longueur de bassin et les juniors réalisent 100 m. avec un esquimautage à chaque longueur. Seuls les flotteurs fournis par le comité d'organisation seront utilisés.
- **Nage monopalmes** : départ dans l'eau, parcourir la distance le plus rapidement en ondulation avec les bras tendus devant en respirant au tuba frontal. Seules les monopalmes fournies par le comité d'organisation seront utilisées.
- **Nage avec palmes** : départ dans l'eau, respiration au tuba obligatoire, l'utilisation des bras est autorisée. Les palmes dont la taille est supérieure à 74 cm (chausson compris), sont interdites.

Annexe n° 4

Article III.2.2. — La Commission Juridique Régionale

Elle est chargée :

- a) De répondre à toute question concernant l'application et l'interprétation des textes législatifs ou réglementaires auxquels est soumis son comité d'appartenance.
- b) D'examiner tout litige opposant le comité à des tiers et de suivre de toute procédure les concernant.
- c) De participer à la rédaction de tout document, statutaire ou contractuel, règlement fédéral ou protocole à connotation juridique.
- d) De participer aux travaux de sa commission nationale.

Les délégué(e)s de la commission juridique, à tous les échelons, doivent avoir des compétences d'ordre juridique.

Article III.4. — Conseil de discipline

En conformité avec le règlement disciplinaire national, il est institué un conseil de discipline régional.

Le conseil de discipline régional se compose de cinq membres au moins, choisi(e)s en raison de leurs compétences d'ordre juridique et déontologique.

Une majorité d'entre eux (elles) doit être choisie en dehors des membres du Comité

Directeur de la fédération ou de l'organisme déconcentré dont l'organe disciplinaire dépend.

Le (la) président(e) d'un Comité régional ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire institué dans le ressort territorial de son comité.

Les poursuites disciplinaires devant le Conseil Disciplinaire sont engagées par le (la) président(e) du Comité Régional, agissant de sa propre initiative ou sur décision du comité directeur ou encore à la suite d'une plainte émanant de tout organe ou organisme de la fédération, de toute association, structure, groupement ou établissement affilié à la fédération ou agréé par celle-ci, de tout(e) licencié(e) ou de toute autorité judiciaire ou administrative.

Le déroulement d'une poursuite disciplinaire se fait en application du règlement disciplinaire national. En cas de carence du conseil de discipline régional, les éventuelles poursuites sont prises en charge au niveau national.

Article III 5 – Médiateur(trice) Fédéral(e) Régional(e)

Afin de favoriser les relations et le dialogue au sein de notre Comité Régional, en conformité avec les dispositions prises au niveau national, il est institué un(e)

Médiateur(trice) Régional(e). Celui-ci (celle-ci), ainsi que deux suppléant(e)s, sont nommé(e)s par le Comité Directeur Régional. Le (la) médiateur(trice) peut être saisi(e) de tout litige par tout(e) licencié(e), membre ou OD, par écrit, en dehors et avant toute phase contentieuse. Il (elle) interroge les parties, par écrit, et tente de trouver une solution amiable au conflit. Il (elle) peut entendre ou interroger toute personne utile à la réalisation de sa mission. En cas de besoin, il (elle) peut convoquer les parties, à leur frais, afin d'instituer un dialogue. A l'issue, le (la) Médiateur(trice) dresse un procès-verbal de médiation entre les parties, d'échec ou de carence, qui sera transmis au siège du Régional pour archivage. En cas d'accord des parties, le procès-verbal engage celles-ci dans l'impossibilité de toute autre procédure sur les mêmes griefs. Les médiateurs(trices) seront à choisir, par le Comité Directeur, parmi une liste de personnalités proposé(e)s par les CODEP, en fonction de leur probité, de leurs compétences et de leurs connaissances de notre communauté fédérale.